

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT N° VA1-75
RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, QUE :

- 1° Lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2026, le conseil de la Ville d'Amos a adopté le règlement n° VA1-75 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;
- 2° Le règlement n° VA1-75 prévoit des dispositions relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments sur le territoire de la ville d'Amos afin d'en empêcher le dépérissement, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure. Il prévoit notamment des dispositions spécifiques quant aux immeubles patrimoniaux (immeubles cités, immeubles situés sur un site patrimonial, immeubles inscrits dans un inventaire du patrimoine de la MRC d'Abitibi en cours d'élaboration).
- 3° Lors de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi, la MRC d'Abitibi a, par l'adoption de sa résolution n° CA-101-06-2026, déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement n° VA1-75 de la Ville d'Amos relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;
- 4° Conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la directrice générale adjointe de la MRC d'Abitibi a, en date du 22 juin 2026, délivré le certificat de conformité relatif au règlement n° VA1-75 de la Ville d'Amos.
- 5° Conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement n° VA1-75 est entré en vigueur le 22 juin 2026.
- 6° Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville situé au 182, 1^{re} rue Est à Amos où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Donné à Amos, ce 30 juin 2026.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 30 juin 2026 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour.

Amos, le 30 juin 2026

(s) Mariane Michaud, greffière